



5 - Administration générale

Désignation des représentants du Conseil Général au conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Bas-Rhin

Rapport n° CG/2011/5

Service Chef de file :

Direction des services de l'assemblée

Service(s) associé(s) :

Direction des affaires juridiques

Résumé :

Ce rapport a pour objet l'élection des représentants du Conseil Général au conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Bas-Rhin.

Compte tenu de la délibération du 28 février 2008 du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Bas-Rhin, et en application de l'article L 1424-24-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration du SDIS compte vingt-cinq membres au total, dont quinze délégués du Conseil Général élus en son sein au scrutin de liste à un tour (règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne).

En vertu de l'article L 1424-27 du même code, le conseil d'administration est présidé par le président du Conseil Général ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du Conseil Général après le renouvellement des représentants du Département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

A la suite du renouvellement de l'assemblée départementale, il convient de procéder à l'élection des quinze représentants du Conseil Général appelés à siéger au conseil d'administration du SDIS du Bas-Rhin, ainsi que de leurs suppléants, en nombre égal à celui des titulaires.

La liste des délégués désignés dans cet organisme par délibérations du Conseil Général n° CG/2008/17 du 28 avril 2008, CG/2008/55 du 16 juin 2008 et CG/2009/81 du 26 octobre 2009, figure en annexe.

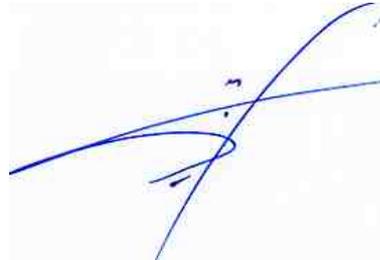
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Général procède à l'élection au scrutin de liste à un tour (règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne), de ses

*délégués titulaires et suppléants au conseil d'administration du Service départemental
d'incendie et de secours (SDIS) du Bas-Rhin.*

Strasbourg, le 10/03/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL